RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 28381
Numéro SIREN : 337 779 409
Nom ou dénomination : S O F I M A S

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2023 sous le numéro de dépôt 3711

SOFIMAS
Société par actions simplifiée au capital de 648 000 €
Siège social : 54 Avenue de Normandie, 94517 RUNGIS
337 779 409 RCS CRÉTEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 27 MARS 2023
SOUS LE N° 3711

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2022

Certifiés conformes

Le Président

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	50 308		50 308	50 308		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	500		500		500	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 324	3 324		203	203-	100.00-
	Autres immobilisations corporelles	30 132	20 629	9 503	9 224	279	3.03
	Immobilisations en cours	60 541		60 541	49 402	11 139	22.55
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 232 979		3 232 979	3 232 229	750	0.02
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30 060		30 060	30 310	250-	0.82-
	Total II	3 407 844	23 953	3 383 892	3 371 676	12 215	0.36
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	651 817		651 817	542 376	109 441	20.18
	Autres créances	141 476		141 476	67 713	73 763	108.93
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	323 717		323 717	488 467	164 750-	33.73-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	63 488		63 488	104 229	40 741-	39.09-
	Total III	1 180 497		1 180 497	1 202 784	22 287-	1.85-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 588 342	23 953	4 564 389	4 574 461	10 071-	0.22-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2022 12	Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 648 000)	648 000	648 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	64 800	64 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 222 665	1 106 162	116 503	10.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	160 959	116 503	44 455	38.16
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	27 106	22 619	4 488	19.84
	Total I	2 123 531	1 958 084	165 446	8.45
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 679 761	2 001 023	321 262-	16.05-
	Concours bancaires courants	96	65	31	47.56
	Emprunts et dettes financières diverses	179 915	179 058	857	0.48
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 614	59 948	7 665	12.79
	Dettes fiscales et sociales	210 039	223 047	13 009-	5.83-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	283 723	40 776	242 947	595.81
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	19 711	112 459	92 747-	82.47-
	Total IV	2 440 859	2 616 376	175 518-	6.71-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 564 389	4 574 461	10 071-	0.22-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 225 560	937 845		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/08/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 303 481	60 524	1 364 005	1 105 521	258 484	23.38
Chiffre d'affaires NET	1 303 481	60 524	1 364 005	1 105 521	258 484	23.38
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			8 000		8 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 851	14 518	1 667-	11.48-
Autres produits			103 997	74 048	29 949	40.45
Total des Produits d'exploitation (I)			1 488 853	1 194 087	294 766	24.69
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			112 059	67 518	44 541	65.97
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			99 454	80 827	18 627	23.05
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			349 980	216 561	133 419	61.61
Impôts, taxes et versements assimilés			17 149	16 262	888	5.46
Salaires et traitements			504 513	466 452	38 061	8.16
Charges sociales			214 379	197 172	17 207	8.73
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 473	4 542	931	20.50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			25	25		
Total des Charges d'exploitation (II)			1 303 032	1 049 358	253 674	24.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			185 821	144 729	41 092	28.39
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2022 12	Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	143		143	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	143		143	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	19 844	21 563	1 719-	7.97-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	19 844	21 563	1 719-	7.97-
2. Résultat financier (V-VI)	19 701-	21 563-	1 862	8.64
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	166 120	123 166	42 954	34.88
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6	0	6	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital		600	600-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	6	600	594-	98.93-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	153	1 225	1 072-	87.48-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	527	617	89-	14.51-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 488	5 421	934-	17.22-
Total VIII	5 168	7 263	2 095-	28.84-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 162-	6 663-	1 501	22.53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 489 002	1 194 687	294 315	24.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 328 044	1 078 184	249 860	23.17
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	160 959	116 503	44 455	38.16

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 564 389.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 364 005.20 Euros et dégageant un bénéfice de 160 958.72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Néant

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Les nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composants sont appliquées depuis l'exercice 2006.

Informations générales complémentaires

Nous vous rappelons que notre société avait consenti à sa filiale MASSE MARCHE DES CHEFS :
- au 31/08/2010 un abandon de compte courant de 32 000 euros
- au 31/08/2011 un abandon de compte courant de 40 000 euros

Ces abandons étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Compte tenu de la situation de la société, nous avons comptabilisé la somme de 18 000 euros au titre du retour à meilleure fortune au 31/08/2015.

Au 31/08/2016 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 32 400 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2017 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 l'abandon de compte courant est soldé.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	60 902		500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 324		
Installations générales agencements aménagements divers	4 542		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 834		6 077
Immobilisations corporelles en cours	49 402		11 139
TOTAL	81 102		17 216
Autres participations	3 232 229		750
Prêts, autres immobilisations financières	30 310		
TOTAL	3 262 539		750
TOTAL GENERAL	3 404 544		18 466

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		10 594	50 808	50 808
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 324	3 324
Installations générales agencements aménagements divers			4 542	4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 321	25 590	25 590
Immobilisations corporelles en cours			60 541	60 541
TOTAL		4 321	93 997	93 997
Autres participations			3 232 979	3 232 979
Prêts, autres immobilisations financières		250	30 060	30 060
TOTAL		250	3 263 039	3 263 039
TOTAL GENERAL		15 165	3 407 844	3 407 844

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 594		10 594	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 120	203		3 324
Installations générales agencements aménagements divers	4 542			4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 610	5 270	3 794	16 087
TOTAL	22 273	5 473	3 794	23 953
TOTAL GENERAL	32 867	5 473	14 388	23 953

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	203				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 676	1 594			
Emballages récupérables et divers				4 488	
TOTAL	3 879	1 594		4 488	
TOTAL GENERAL	3 879	1 594		4 488	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	22 619	4 488			27 106
TOTAL	22 619	4 488			27 106
TOTAL GENERAL	22 619	4 488			27 106
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 488			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 060		30 060
Autres créances clients	651 817	651 817	
Taxe sur la valeur ajoutée	65 932	65 932	
Groupe et associés	39 250	39 250	
Débiteurs divers	36 294	36 294	
Charges constatées d'avance	63 488	63 488	
TOTAL	886 841	856 781	30 060

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 326	1 326		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 678 531	463 232	1 215 299	
Fournisseurs et comptes rattachés	67 614	67 614		
Personnel et comptes rattachés	70 393	70 393		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 395	73 395		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 978	57 978		
Autres impôts taxes et assimilés	8 273	8 273		
Groupe et associés	179 915	179 915		
Autres dettes	283 723	283 723		
Produits constatés d'avance	19 711	19 711		
TOTAL	2 440 859	1 225 560	1 215 299	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	320 808			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	360.0000	1 800			1 800

Provision spéciale de réévaluation

Néant

Variations de la réserve de réévaluation

Néant

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Néant

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	linéaire	1 an
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	5 ans
Matériel de bureau et info.	linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition des titres de participation de la SAS CDV FINANCES ont été intégrés dans les valeurs immobilisées et fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Néant

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Néant

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Néant

Opérations à long terme

Néant

Produits nets partiels sur travaux en cours

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Néant

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	233 641
Autres créances	36 269
Total	269 909

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 326
Emprunts et dettes financières diverses	1 297
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350
Dettes fiscales et sociales	92 969
Autres dettes	283 723
Total	379 666

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	63 488
Total	63 488
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	19 711
Total	19 711

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Néant

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	4
Total	7

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 449 750
Nantissement 711 actions Masse Rungis,et 1796 actions Masse Lyon (bénéficiaire : BNP ET SOCIETE GENERALE)	1 200 000	
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000	
Caution solidaire 9750 euros en principal augmenté des intérêts au taux de 1,396% (bénéficiare : Bichon Lyon/BNP)	9 750	
Total (1)		1 449 750
(1) Dont concernant les dirigeants		600 000

Assurance homme clé au profit de la SG.

Engagements reçus

Assurance Homme clé	600 000
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000
Total	840 000

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Le montant de l'engagement des départs en retraite pour l'ensemble du personnel au 31/08/2022 s'élève à 5 518 euros.
La société a déjà contracté une assurance "indemnité de fin de carrière" couvrant les départs en retraite pour l'ensemble des salariés.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS MASSE LYON - 1 Rue des Vergers-Parc Limonest - 69560 LIMONEST Cedex	1 107 375	64.50	209 433
- SAS MASSE NANTES - 58 Boulevard Gustave Roch - 44200 NANTES	269 416	65.14	40 453
- SAS MASSE - 54 Avenue de Normandie - PLA 190 - 94597 RUNGIS Cedex	1 628 968	65.00	199 242
- SAS CDV FINANCES - 56 Avenue de Normandie - 94597 RUNGIS Cedex	1 036 835	100.00	3 738-
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS MASSE MARCHE DES CHEFS - Rue du nouvel abattoir - 67200 STRASBOURG	551 732	39.96	168 335
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 648 000 €
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94517 RUNGIS
337 779 409 RCS CRÉTEIL

* * * * *

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 FÉVRIER 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 160.959 € en totalité au compte « Autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Frédéric MASSE

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 648.000 €
Siège social : 54 Avenue de Normandie
94517 RUNGIS
RCS CRETEIL 337 779 409

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

Paris, le 31 janvier 2023

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée
54 Avenue de Normandie
94517 RUNGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2022

Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SOFIMAS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS SOFIMAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « faits caractéristique de l'exercice – impact non significatif COVID-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant les effets de la crise sanitaire.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation de la valeur des titres de participation inscrits à l'actif du bilan.

Nous avons vérifié les données significatives utilisées et la valeur estimée des sociétés MASSE site de RUNGIS, MASSE site de LYON, MASSE site de NANTES, MASSE LE MARCHE DES CHEFS site de STRASBOURG et CDV FINANCES, notamment au regard de la quote-part des capitaux propres détenus, afin de pouvoir corroborer la valeur des titres inscrits à l'actif du bilan de la société à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

 S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS
Le 31 janvier 2023

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes

